

L'ANTS et France Connect

Description

L'ANTS et France Connect sont deux dispositifs étroitement liés. En effet France Connect permet de s'identifier sur le site de l'ANTS sans se créer un compte personnel sur la plateforme. Il s'agit concrètement d'un service de téléassistance mis en place par l'État afin de faciliter la réalisation de certaines démarches telles que la demande de permis de conduire ou encore d'un [duplicata de carte grise](#).

S'il facilite les accès aux services publics dématérialisés, le compte France Connect doit être pris en main par l'utilisateur.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Quelle est la différence entre un compte ANTS et un compte France Connect ?

Un compte [ANTS](#) permet uniquement d'accéder à son espace personnel sur le site de l'ANTS. A l'inverse, un compte [France Connect](#) sera quant à lui utile pour **s'authentifier sur plus de 700 services en ligne** proposés par l'État.

ANTS et France Connect sont ainsi deux comptes bien distincts. Un compte France Connect est par ailleurs essentiel pour les particuliers puisqu'il leur permettra de bénéficier d'un gain de temps inestimable dans la réalisation de différentes démarches administratives.

Comment utiliser France Connect ?

[France Connect](#) est un système de connexion commun à plusieurs administrations. A ce titre, il permet de se connecter sur divers sites institutionnels (impots.gouv ; Ameli.fr ; ANTS ; etc.) sans avoir à créer un compte différent pour chaque plateforme.

Créer un compte sur France Connect

Il est possible de créer votre compte France Connect depuis le site de l'ANTS ou tout autre service faisant parti du réseau France Connect.

Pour créer un compte à partir du site de l'ANTS, il faut que l'utilisateur :

1. Fournisse une adresse e-mail valide ;
2. Choisisse son mot de passe ;
3. Passe la vérification captcha ;
4. Accepte les conditions d'utilisation.

Après l'envoi des informations, vous recevrez un mail contenant un lien d'activation. Il vous faudra cliquer sur ce dernier pour valider votre adresse mail et par extension, la création de son compte.

A noter : Cette formalité est relativement simple. Toutefois, il est bon de noter que ces étapes peuvent varier selon la plateforme sélectionnée par l'utilisateur pour créer son compte France Connect.

Se connecter à France Connect

Il est possible de se connecter à travers l'un des sites affiliés au réseau France Connect. Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton « s'identifier avec France Connect » puis de saisir vos identifiants.

L'autre option consiste à se connecter depuis le site du service public. En sélectionnant « *s'identifier avec France Connect* » vous serez amené à choisir le service qui vous intéresse et atterrirez sur la plateforme correspondante.

Comment utiliser ANTS ?

Les particuliers comme les professionnels peuvent être amenés à faire des démarches sur le site de l'ANTS. Qu'il s'agisse d'une demande de [carte grise](#) ou d'un passeport, toutes les démarches relatives aux titres sécurisés sont désormais réalisables en ligne.

Attention : Bien qu'il existe un rapprochement entre l'[ANTS et l'amende](#), c'est sur le site de l'[Agence nationale de traitement automatisé des infractions \(ANTAI\)](#) que se fait le règlement des contraventions.

Créer un compte ANTS

S'il est possible de s'identifier grâce à France Connect, la plateforme de l'ANTS offre également la possibilité de créer un espace personnel depuis lequel il est possible d'entreprendre les démarches.

Ainsi, pour créer un compte directement sur l'ANTS, il faut :

1. Cliquer sur la rubrique « Créer un compte ANTS » ;
2. Renseigner les coordonnées du demandeur ;
3. Renseigner un mot de passe et une adresse mail ;
4. Cliquer sur le lien reçu par email pour valider la création du compte.

Se connecter à ANTS

Pour se connecter à l'ANTS, deux options :

1. Utiliser votre compte France Connect ;
2. Renseigner vos identifiants ANTS en cliquant sur « *Mon espace personnel* » en haut à droite sur le site internet.

Bon à savoir : il est possible de [supprimer un compte ANTS](#) pour de multiples raisons. Par ailleurs, son titulaire peut également choisir de [reprendre ou de suivre ses démarches en cours](#) sur le site de l'agence.

Comment utiliser FranceConnect pour faire ma carte grise ?

Les cartes grises sont réalisées après demande sur le site de l'ANTS. Les procédures sont en effet entièrement dématérialisées. Il vous faudra vous connecter à la plateforme, et pour cela deux options s'offrent à vous :

- Renseigner vos identifiants ANTS ;
- Vous connecter à l'aide de France Connect.

C'est à ce titre que [France Connect permet de réaliser les démarches](#) d'immatriculation d'un véhicule. Une fois connecté, vous aurez accès à toutes les démarches en ligne.

Peut-on faire sa carte grise sans France Connect ?

Si ANTS et France Connect sont étroitement liés, il reste possible de faire votre carte grise sans avoir recours à France Connect. Vous pouvez pour cela passer par un compte ANTS standard ou encore avoir recours à un prestataire habilité pour qu'il effectue les démarches à votre place. France Connect n'est qu'un outil facilitant les authentifications et permettant de ne conserver qu'un seul mot de passe, pour différents comptes.

FAQ

Est-il obligatoire de créer un compte France Connect ?

Non, toutefois ce service facilite grandement les interactions avec les services publics puisqu'un tel compte permet de s'authentifier sur la plupart des sites conçus par l'administration. Il est notamment possible de remplir ses déclarations d'impôt en ligne, ou encore de demander un nouveau permis de conduire sur le site de l'ANTS.

Quels documents l'ANTS peut-elle fournir ?

L'ANTS est seule habilitée à confectionner les titres sécurisés des particuliers. A ce titre, elle peut fournir : certificat d'immatriculation, permis de conduire, passeport, carte nationale d'identité, titres de séjours et visas.

Comment réagir si le compte France Connect est bloqué ?

France Connect conserve des données sensibles sur toutes les interactions du contribuable avec l'administration française. À ce titre, des dispositifs ont été mis en place pour se prémunir contre les usurpations d'identité. Le compte de l'utilisateur peut être bloqué après plusieurs tentatives de connexion infructueuses. Dans ce cas, il doit contacter un conseiller au plus vite au numéro 36 46. À cette occasion, il doit se prémunir de sa carte vitale et avoir accès à sa boîte mail.